

Bulletin de liaison N° 2 décembre 2012

Contrat de bassin SERENE



EDITORIAL

Le contrat de bassin constitue un véritable projet de développement durable à l'échelle du bassin versant des Serènes.

L'objectif général de ce projet est bien « la reconquête par étapes successives du bon état écologique des cours d'eau en associant la population et les différents usagers »

Le projet d'élaboration du contrat de bassin suit son cours. Après la phase de validation de l'état des lieux fin 2011, la définition concertée du programme d'actions a démarré en 2012 et se poursuivra jusqu'en 2013, pour une mise en œuvre à partir de 2014.

L'objectif général du projet devrait ainsi se décliner en 4 sous-objectifs qui ont été identifiés récemment par le comité de pilotage :

- connaître et améliorer le fonctionnement hydraulique et morphologique du bassin,
- connaître et améliorer la qualité des eaux,
- connaître, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel local,
- animer l'outil contrat de bassin, communiquer et partager.

Le Président DELTOR et l'ensemble des élus délégués du SIAV2A insistent sur l'absolue nécessité de participation active des élus, représentants d'usagers, partenaires techniques et financiers au projet.

Les diverses réunions et rencontres techniques organisées tout au long de l'année témoignent de cette volonté d'écoute et de dialogue.

Bernard VIDAL,
Conseiller général du
Canton de Najac
Vice-président du SIAV2A

Le Contrat de bassin qu'es aquo?

Un petit rappel s'impose...

Les échéances réglementaires fixées par l'Union Européenne rappellent qu'il est nécessaire de parvenir au BON ETAT des masses d'eau à l'horizon 2015, c'est-à-dire demain... Sur certains cours d'eau particulièrement impactés, tels que la Serène et ses affluents, des procédures dérogatoires sont prévues en vue de laisser le temps nécessaire aux acteurs locaux pour mettre en œuvre les actions qui s'imposent. Pour le bassin versant de la Serène, c'est à l'horizon 2021 que le bilan définitif sera dressé, sachant qu'un bilan intermédiaire interviendra avant 2015. Cela signifie qu'il est dès à présent impératif d'organiser ces 10 prochaines années de « reconquête ».

Le contrat de bassin est un outil innovant permettant d'organiser des opérations concertées, afin de réduire les différentes sources de pollution et de dégradation des cours d'eau d'un territoire identifié (le bassin versant). Ce contrat engage les principaux maîtres d'ouvrages locaux compétents. La procédure de contrat de bassin prévoit plusieurs étapes de validation, depuis l'état des lieux/diagnostic du bassin versant (réalisé en 2011) jusqu'à l'élaboration et l'approbation du programme d'actions (actuellement en cours). Ce travail préalable de concertation est nécessaire en vue de :*

- bien comprendre les mécanismes de dégradation,
- faire partager l'état des lieux / diagnostic auprès des élus et acteurs du territoire,
- définir les actions les plus efficaces à mettre en œuvre dans un objectif de reconquête du bon état.

** le contrat de bassin est une démarche innovante proposée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Dans le cadre de l'officialisation du 10^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau (2013-2017) l'outil « contrat de bassin » est désormais dénommé « contrat territorial »*



Etude des cours d'eau du bassin versant de la Serène : 100 kilomètres diagnostiqués courant 2012

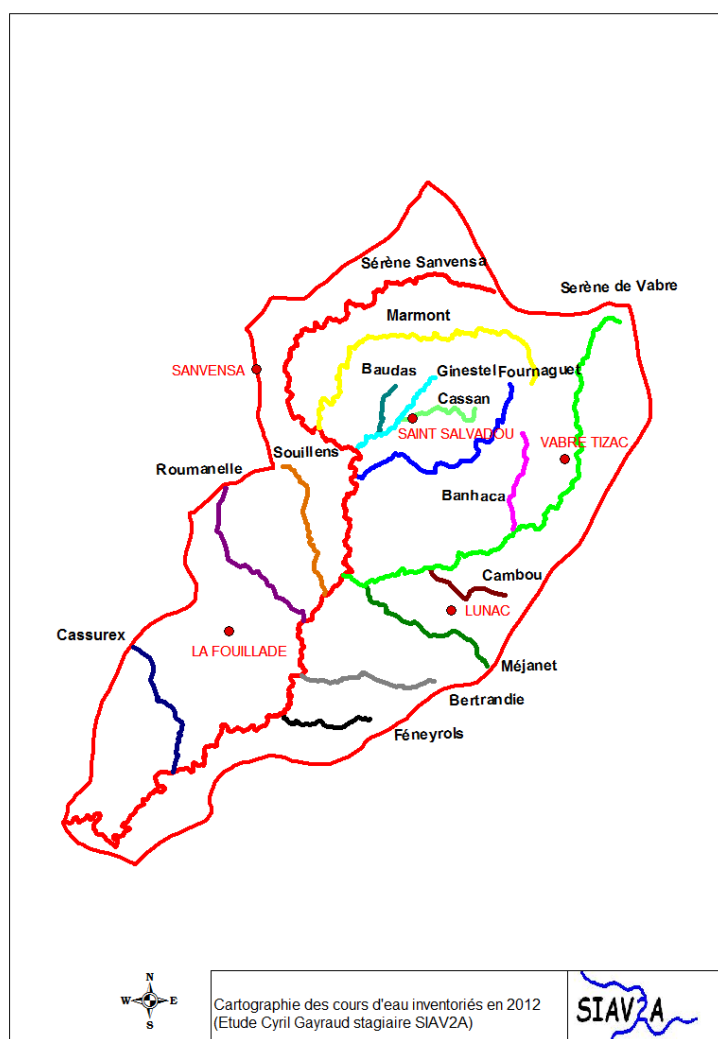
Entre mai et juillet 2012, le SIAV2A a conduit la réalisation d'une étude diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Serène sur près de 100 Km. Pas moins de 15 cours d'eau principaux répartis sur l'ensemble du bassin hydrographique ont fait l'objet de cette étude. Les investigations de terrain et le travail cartographique ont été réalisés avec l'aide de Cyril GAYRAUD, stagiaire en BTS gestion et maîtrise de l'eau au LEGTA Fonlabour à Albi. Les données compilées de ce travail sont venues compléter l'état des lieux / diagnostic 2011 du contrat de bassin Serène.

PRINCIPALES DONNEES DE L'ETUDE 2012 DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA SERENE

L'étude a porté sur 15 cours d'eau principaux : *Banhaca, Baudas, Bertrandie, Cambou, Cassan, Cassurex, Feneyrols, Fournaguet, Ginestel, Marmont, Mejanet, Roumanelle, Serène de Sanvensa, Serène de Vabre, Souillens* (voir cartographie ci-contre).

A travers cette étude, plusieurs éléments relatifs à l'occupation du sol, à l'état du lit et de la végétation des berges, et enfin aux perturbations anthropiques, ont été relevés. Les principaux résultats sont mentionnés ci-dessous :

- ✓ **Ensablement** : qualifié de « moyen » à « important » sur 87 % du linéaire des cours d'eau
- ✓ **Sinuosité des cours d'eau** : linéaire rectifié et recalibré sur 12 % des parcours
- ✓ **Diversité des écoulements** : qualifiée de « nulle » à « faible » sur 59 % du linéaire des cours d'eau
- ✓ **Nombre de passages busés** : 114 soit en moyenne plus de 1 par Km
- ✓ **Piétinement des berges par le bétail** : qualifié « d'intégral » sur 10 % du linéaire et de « présent » sur 71% du linéaire
- ✓ **Nombre de points d'abreuvement** : 243 non-aménagés (= accès libre des animaux au cours d'eau), 60 partiellement aménagés (= accès en partie maîtrisé des animaux au cours d'eau), 24 aménagés (accès évité des animaux au cours d'eau).
- ✓ **Suppression de végétation arborée en bordure de cours d'eau** : végétation absente sur 14% des linéaires inventoriés



Le prochain bulletin de liaison (à paraître en 2013) devrait détailler les principales perturbations relevées dans le cadre de l'étude diagnostic des cours d'eau de 2012



Echéancier actualisé du projet (décembre 2012)

Phase d'élaboration	Calendrier prévisionnel	Méthodologie / Supports	Avancement au 01/01/2012
ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC	<i>mai 2011 à janvier 2013</i>	<ul style="list-style-type: none"> - compilation, analyse et synthèse des données existantes (y compris rajout de l'étude des cours d'eau 2012), - rédaction des différentes versions du dossier « état des lieux-diagnostic » - organisation gouvernance : création d'un comité technique (COTEC), élargissement du comité de pilotage (COFIL) - points d'étape avec l'agence de l'eau - bulletin de liaison N°1 	Réalisé à 95% <i>(manque validation définitive de l'agence de l'eau)</i>
ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	<i>janvier 2012 à avril 2013</i>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un questionnaire, diffusion et analyse des réponses, et échanges complémentaires - réunions COTEC et COFIL en vue de la définition des objectifs du programme d'actions - réunion auprès des Conseils Municipaux - réunions thématiques (actions agricoles, assainissement collectif et non-collectif) - rédaction du projet de programme d'actions (fiches actions) - bulletin de liaison N°2 	Réalisé à 50%
<i>Saisine des partenaires et signature du contrat</i>	<i>été - automne 2013</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réception officielle des signatures - montage des dossiers de demande de financements pour les actions 	A réaliser
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	<i>2014 à 2019</i>	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et animations réguliers - bulletins de liaison annuels (5) - bilan et évaluation du contrat fin 2019 	A réaliser

Prendre le temps nécessaire de l'approfondissement des connaissances et de la concertation...

Les différentes expériences de gestion intégrée de l'eau (comprenant notamment la démarche de « contrat de bassin ») prouvent que la réussite de tels projets dépend étroitement du temps accordé au dialogue et à la concertation entre acteurs du territoire. L'objectif est en effet de bien partager le constat préalablement à la définition des objectifs et actions. **Sur la Serène, et au regard des mécanismes complexes de fonctionnement du bassin versant, ce temps doit également être mis à profit afin d'approfondir les connaissances.** Sur la base de cet enseignement, il est possible que le calendrier soit quelque peu revu au fur et à mesure de l'avancée du projet. Le but est justement se donner le temps nécessaire pour concourir à de meilleures chances de réussite.

Une année 2012 vouée à la concertation...

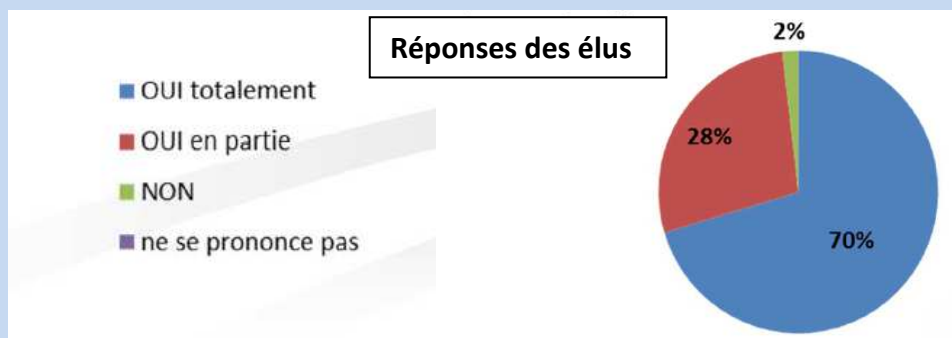
Printemps 2012 : réunions communales auprès des conseils municipaux

Tout au long de l'année 2012, le SIAV2A a été à la rencontre des acteurs du territoire afin d'évoquer le projet de contrat de bassin Serène, et plus particulièrement des décideurs que sont les élus locaux. Ainsi, des réunions se sont tenues auprès de 11 des 12 conseils municipaux concernés par le bassin versant de la Serène.

Ces rencontres ont permis à l'animateur du contrat de bassin de présenter l'état des lieux 2011 et de vérifier que ce dernier était bien partagé par les élus. Parallèlement, il s'agissait de récolter l'avis des représentants du territoire sur les enjeux identifiés à travers le projet de reconquête du bassin versant de la Serène.

En parallèle de ces échanges, un questionnaire a été complété par les élus avec un pourcentage de réponse atteignant les 75 %. Ainsi, l'analyse des réponses a été prise en compte dans la préparation du futur programme d'actions.

Exemple de question posée à travers le questionnaire : PARTAGEZ-VOUS L'ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC 2011 DU BASSIN VERSANT DE LA SERÈNE ?



Automne 2012 : échanges techniques autour de l'assainissement domestique sur le bassin versant de la Serène

Le 12 octobre, élus et techniciens se sont retrouvés sur le terrain afin de visiter certaines stations d'épurations présentant des défauts de fonctionnement. Les discussions ont ainsi permis d'identifier les marges de progrès à atteindre, à travers des propositions de travaux partant de l'amélioration de l'entretien des stations à des investissements plus importants.

Le 29 octobre, le SIAV2A a mis autour de la table les 3 techniciens des services publics d'assainissement non-collectif (SPANC) identifiés sur le bassin versant de la Serène. Cette réunion technique a permis de faire le point sur l'existant et d'imaginer les actions à venir dans ce domaine : poursuite des diagnostics de l'existant, engagement de programmes de réhabilitation, etc...



Les principaux partenaires du contrat de bassin Serène



Novembre 2012 : Les partenaires de l'agence de l'eau adour garonne en visite sur la Serène

Le 21 novembre 2012, les Elus du SIAV2A ont accueilli une délégation de 8 personnes de l'agence de l'eau adour garonne, afin d'échanger sur le projet de contrat de bassin Serène.

Après la tenue d'une réunion technique en mairie de La Fouillade, la délégation a été guidée sur le terrain, à travers la visite de 3 sites :

- la Serène aval (pont de la Sarrie à St André et La Fouillade)
- la retenue collinaire de la Penchennerie, chez MM. MIRABEL et FABRE (Lunac)
- le « chantier vitrine 2011 » sur la Serène de Vabre, en amont du moulin des Tempes, chez M. MOLY (Vabre-Tizac)

Tout au long de cette journée, des échanges fructueux ont permis de mettre en perspective les principales problématiques et de faire émerger des orientations d'actions.



CONTACTS

Pour en savoir plus, n'hésitez pas nous contacter :

SIAV2A

Mairie – 1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21 – siav2a@gmail.com
www.sia2a.com
Chargé de mission contrat de bassin Serène : Vincent LAVERGNE
vl.aveyron.amont@gmail.com